

MDPH ET PRÉCARITÉ

Être handicapé-e, des frais en plus à notre charge

Avoir un ou des handicaps implique **des frais médicaux qui ne sont pas toujours remboursés par la sécurité sociale** (qui peuvent s'accumuler en raison des errances médicales), des **frais d'équipements** pour rendre le quotidien vivable (fauteuil roulant, prothèse, aide à domicile...) et des **frais de médicaments** (encore une fois, pas toujours ou peu remboursés). A tout ça s'ajoute une difficulté voire une impossibilité d'intégrer le marché de l'emploi, à cause de notre handicap. **Notre situation nous met d'emblée dans la précarité.** Face à cela, la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées) peut nous fournir des aides : financières (AAH, PCH, AEEH) et/ ou d'accompagnement (scolaires, professionnel, quotidien), selon les besoins liés à notre handicap. Malheureusement, malgré ça, **le fonctionnement des démarches MDPH participe au maintien de la précarité des personnes handicapées**, malgré quelques avancées des dernières décennies.

Faire sa demande, comment ça se passe?

• Le premier dossier

Constituer son premier dossier est déjà une grande part d'investissement : s'informer sur les aides dont on est éligible, les cibler pour en faire la demande, des documents à remplir, des pièces justificatives à fournir, des bilans médicaux à réaliser... Tout cela dans le manque d'informations et de dialogues de la part des MDPH. De quoi décourager une grande partie des personnes handicapées qui ne peuvent — ou très difficilement — s'en charger en autonomie, ou qui n'ont pas l'entourage nécessaire pour les aider. Beaucoup d'entre nous privilégie à juste titre la survie du quotidien, plutôt que d'investir le peu d'énergie que nous avons dans la gestion d'une demande MDPH. **Cette première étape, si simple semble-t-elle, est déjà inaccessible pour beaucoup d'entre nous.**

• Nécessité de bilans médicaux peu accessibles

Qui dit bilan médical, dit reconnaissance du handicap dans la sphère médical. Hors, le diagnostic d'un handicap est peu voire pas accessible. Entre les errances médicales, les délais de diagnostic très longs pour certains handicaps dans la sphère public, les diagnostics très onéreux dans la sphère

privé, les handicaps qui en cachent d'autres, les biais discriminants de la part des professionnels de santé (syndrome méditerranéen, biais sexiste, grossophobie...), **bon nombre de personnes handicapées se trouvent démunies et ne peuvent bénéficier d'un diagnostic qui pourront les aider dans leur quotidien. Ces personnes-là ne peuvent accéder aux aides MDPH, malgré l'urgence de leur situation.**

• L'attente des démarches

Une fois le dossier envoyé, il est étudié par une équipe pluridisciplinaire formée, pour orienter la décision de la MDPH (par la Commission des Droits et de l'Autonomie), d'accorder ou non la demande. **Le traitement d'un dossier MDPH met en moyenne entre 4 et 6 mois**, selon les départements (estimation datant de 2023). **Pendant ces mois d'attente, le quotidien continue, et la précarité aussi.** Les demandes rejetées sont plus fréquentes qu'on le pense. D'après les comptes de la Sécurité Sociale d'octobre 2024, **1 demande sur 4 sont refusées** en moyenne en 2022. Les personnes peuvent alors contester la décision de la MDPH, et hop, rebelote les démarches, sans avoir la certitude que notre demande sera enfin entendue. En sachant que cette étape de réponse aboutissant ou non à une contestation, n'est pas toujours respectée.

• Et ensuite ?

Il y a le premier dossier envoyé, mais sachez que ce ne sera pas le dernier. Les démarches s'actualisent au fil des années, des justificatifs des handicaps sont redemandés, encore et encore, même pour les handicaps définitifs. **Avoir une ou des aides à un instant T ne veut pas dire les avoir toute sa vie, et il faut continuer à se battre pour avoir les aides nécessaires à notre quotidien.** Refaire sa demande, c'est aussi anticiper les mois d'attente de la gestion de notre demande, et anticiper de potentiels refus.

Les limites des aides actuelles

• AAH et précarité

Mais voilà, pour les plus chanceux-se, nous bénéficions d'aides financières, comme l'AAH, (Allocation aux Adultes Handicapés). **Bénéficier d'une aide financière ne signifie pas en bénéficier complètement.** La MDPH accorde l'AAH selon des taux, calculées par la CAF en fonction de notre revenu et nos dépenses nécessaires. Selon les chiffres de l'INSEE et de la CAF, en 2023, l'AAH à taux plein est de 971,37 euros, **soit inférieur au seuil de pauvreté** de la même

année. **Pour les personnes handicapées qui ne peuvent travailler (et qui ont réussi à obtenir l'AAH), ce revenu les maintient dans la précarité.**

- **Des aides pas ou peu remboursables**

Le fauteuil roulant, **indispensable pour bon nombre de personnes handix**, n'est devenu remboursable (sous conditions et selon des démarches précises) par l'Assurance Maladie seulement depuis décembre 2025 ! **Et pourtant, son coût va d'environ 300 à des milliers d'euros**, en fonction des modèles et des besoins. En sachant que les espaces urbains sont peu voire pas accessible PMR, les coûts de maintenance n'en sont que plus grands face à des espaces inadaptés. Et le fauteuil roulant n'est qu'un exemple parmi d'autres.

- **Des droits non appliqués dans la réalité**

Avoir des aides concerne également la reconnaissance du handicap, que ce soit au travail (la RQTH), ou dans des espaces publics (Cartes CMI). **Pourtant aujourd'hui, le validisme ambiant empêche les personnes dans le besoin d'utiliser ces aides. Il ne suffit pas de les avoir reçues de la MPDH pour qu'elle s'appliquent dans nos vies.** Je me permets de faire un rappel primordial : le handicap des autres ce ne sont pas vos affaires. Si une personne a une carte CMI, elle est prioritaire, point barre. **Bon nombre de personnes « fliquent » les personnes handix, et considèrent comme privilège ce qui relève de la nécessité.** Encore aujourd'hui, beaucoup d'handix ne peuvent même pas utiliser ces droits, car des personnes validistes se permettent de s'interposer.

Nous ne profitons pas des aides de l'État.

Le peu d'aides, dont seule une partie d'entre nous peut bénéficier, sont des nécessités pour vivre. **Dans un monde validiste où les handix s'adaptent continuellement à la société dans leur quotidien, il est primordial que la société s'adapte enfin à nous.**

- **Pour aller plus loin: MDPH et violences systémiques**

« En finir avec les violences des MDPH », Les Dévalideuses, Médiapart, 2025



les.invalide.e.s@protonmail.com

 **lesinvalidees**